



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFECTURE DE L' AISNE**

***RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS***

**Édition spéciale partie 1 du mois d'Avril 2013**



**PREFECTURE**

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

*Bureau interministériel des affaires juridiques*

Arrêté en date du 28 mars 2013 chargeant M. Jean-Jacques BOYER,  
sous-préfet de SAINT-QUENTIN, de la suppléance des fonctions du Préfet de l'Aisne

Page 604



**PREFECTURE**

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

*Bureau interministériel des affaires juridiques*

Arrêté en date du 28 mars 2013 chargeant M. Jean-Jacques BOYER, sous-préfet de SAINT-QUENTIN, de la suppléance des fonctions du Préfet de l'Aisne

**LE PREFET DE L' AISNE  
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU la loi 82-113 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du Président de la République du 4 juin 2009 nommant M. Pierre BAYLE, Préfet de l'Aisne,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles

VU le décret du Président de la République du 28 octobre 2010 nommant M. Jackie LEROUX-HEURTAUX, Secrétaire général de la Préfecture de l'Aisne,

VU le décret du Président de la République du 18 janvier 2013 nommant M. Jean-Jacques BOYER, Sous-préfet de SAINT-QUENTIN,

VU l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2013 donnant délégation de signature à M. Jackie LEROUX-HEURTAUX, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture, à M. Grégory CANAL, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne, et aux directeurs, chefs de bureau et agents de la préfecture de l'Aisne,

**CONSIDERANT** l'absence simultanée du département de l'Aisne le mercredi 3 avril 2013 du Préfet, du Secrétaire général et du Directeur de cabinet,

**ARRETE**

**Article 1er** - M. Jean-Jacques BOYER, sous-préfet de SAINT-QUENTIN, assure la suppléance des fonctions du Préfet de l'Aisne et est autorisé à signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'État dans le département de l'Aisne, le mercredi 3 avril 2013 de 8h00 à 16h00.

**Article 2**– Le Secrétaire général de la Préfecture et le sous-préfet de SAINT-QUENTIN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet le mercredi 3 avril 2013 à 8h00 et qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aisne

Fait à LAON, le 28 mars 2013

Le Préfet

Signé : Pierre BAYLE

